



Toulouse, le 28 mars 2024

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la période du 8 avril au 13 mai 2024

Madame la PDG,

Lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2024, les personnels ont sollicité les organisations syndicales pour déposer à nouveau un préavis de grève dans le contexte post-bascule 3P : ils et elles alertent sur les conséquences de la nouvelle organisation 3P sur la qualité du service rendu aux usagers et clients de Météo-France, et sur la santé des agentes et agents. Ils insistent unanimement sur un besoin de correction de la base de prévision directement en région et attendent un engagement ferme de la Direction en ce sens. Ils dénoncent également les discours de la Direction générale tendant à opposer les catégories de personnels (prévisionnistes entre CNP et DIR, ou développeurs versus prévisionnistes).

Les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT et SNITM-FO déposent donc un préavis de grève pour la période du 8 avril au 13 mai 2024 et les nuits attenantes. Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de Météo-France, et plus particulièrement tous les prévisionnistes et les personnels des autres services de Météo-France dont l'activité est directement ou indirectement impactée par 3P.

Les organisations syndicales revendiquent :

Organisation du travail :

- Des effectifs supplémentaires pour tout l'établissement et des politiques RH ambitieuses, afin de permettre à Météo-France de remplir ses missions de service public tout en préservant les conditions de travail des personnels.
- Un engagement ferme et immédiat de la Direction Générale à mettre en place un plan d'urgence pour permettre une correction en région des prévisions automatiques, sans attendre les conclusions des différents groupes de travail ou autres instructions et avec les effectifs supplémentaires et les moyens le permettant.
- Une organisation et des horaires de travail permettant de réaliser les productions sans dégradation de leur qualité et sans accroître la pénibilité pour les agent·e·s.
- Le respect du droit de grève, dont une clarification exhaustive dans chaque Direction Inter-Régionale des conditions d'assignation et des tâches à enjeu à réaliser.

Origine du service rendu :

- La généralisation du message actuellement présent sur les extranets vers toutes les productions issues d'une base automatisée et non expertisée par les prévisionnistes (base Alpha "brute").
- En cas de grève, la mention sur les productions expertisées de l'absence d'expertise pour cause de grève.

Santé au travail :

- La mise en place en urgence d'un plan d'action visant à éliminer ou du moins à significativement limiter les troubles psycho-sociaux.
- Des moyens pour accompagner collectivement et individuellement les personnels en difficulté.

Veuillez agréer, Madame la PDG, nos salutations respectueuses

SNITM/FO
Jerome Lartisant

Solidaires-météo
Gilles Vadé

SNM/CGT
François Giroux